




DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n°2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

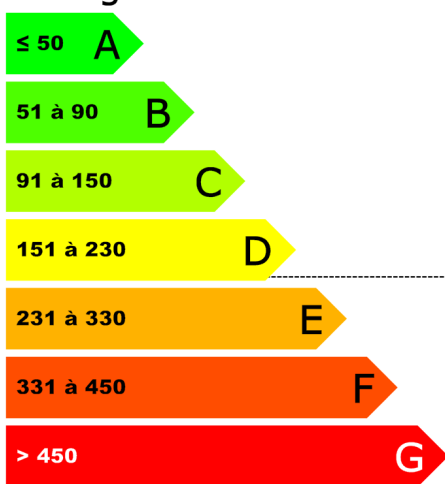
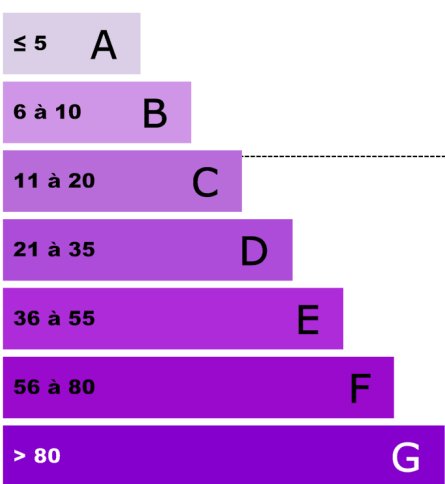
| A INFORMATIONS GENERALES | |
|--|--|
| Date du rapport : 30/09/2015 N° de rapport : BRINDEAU 2255 30.09.15 Valable jusqu'au : 29/09/2025 Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature : Maison individuelle Année de construction : 2010 Surface habitable : 82 m² | Diagnostiqueur : PONS Julien Signature :  |
| Adresse : lieu dit Les Tandinneries 24290 LA CHAPELLE-AUBAREIL INSEE : 24106 Etage : Sans objet N° de Lot : Sans objet | Référence ADEME : 1524V1002224H |
| Propriétaire : Nom : Monsieur BRINDEAU Jacky Adresse : | Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse : |

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version 1.3, estimé au logement, prix moyen des énergies indexés au **15/08/2011**

| | Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ef}) | Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep}) | Frais annuels d'énergie (TTC) |
|---|---|--|-------------------------------------|
| Chauffage | Electrique 4 462,2 | 11 512,48 | 510,48 € |
| Eau chaude sanitaire | Electrique 2 713,23 | 7 000,13 | 242,29 € |
| Refroidissement | / | / | / |
| Consommations d'énergie pour les usages recensés | 7 175,43 | 18 512,61 | 865,64 € ⁽¹⁾ |

⁽¹⁾ coût éventuel des abonnements inclus

| Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement | | Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement | |
|--|---|--|---|
| Consommation conventionnelle : 225,76 kWh_{EP}/m².an | | Estimation des émissions : 11,11 kg_{eqCO2}/m².an | |
| Sur la base d'estimation au logement | | | |
| <p>Logement économe</p>  <p>Logement énergivore</p> | <p>Logement</p> <p>225 kWh_{EP}/m².an</p> | <p>Faible émission de GES</p>  <p>Logement</p> <p>11 kg_{eqCO2}/m².an</p> | <p>Logement</p> <p>Forte émission de GES</p> |



C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

Le descriptif du logement est donné à titre purement indicatif, ces éléments ayant permis simplement à l'évaluation de la performance énergétique du logement. En aucun cas le technicien ne saurait garantir la parfaite exactitude de ce descriptif, notamment pour les éléments non visibles ou inaccessibles (tels que la structure, le mode constructif, l'épaisseur ou même la présence de l'isolation, la qualité ou l'état du mode de production du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire, etc.).

Ce diagnostic ne porte pas non plus sur la qualité, l'ancienneté ou le mode de pose de l'isolant ni, d'une manière générale, sur la qualité de la construction

C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT

TYPE(S) DE MUR(S)

| Intitulé | Type | Surface (m ²) | Donne sur | Epaisseur (cm) | Isolation |
|-----------|--|---------------------------|-----------|----------------|--------------------------------|
| Mur nord | Double briques pleines avec lame d'air | 21,55 | Extérieur | 20 | Epaisseur : 10 cm (intérieure) |
| Mur est | Double briques pleines avec lame d'air | 16,55 | Extérieur | 20 | Epaisseur : 10 cm (intérieure) |
| Mur sud | Double briques pleines avec lame d'air | 21,57 | Extérieur | 20 | Epaisseur : 10 cm (intérieure) |
| Mur ouest | Double briques pleines avec lame d'air | 18,28 | Extérieur | 20 | Epaisseur : 10 cm (intérieure) |

TYPE(S) DE TOITURE(S)

| Intitulé | Type | Surface (m ²) | Donne sur | Isolation |
|----------|-------------------|---------------------------|----------------|--------------------------------|
| Plafond | Plaques de plâtre | 82 | Combles perdus | Epaisseur : 30 cm (extérieure) |

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

| Intitulé | Type | Surface (m ²) | Donne sur | Isolation |
|----------|-------------|---------------------------|-------------|--|
| Plancher | Dalle béton | 82 | Terre-plein | Période d'isolation : à partir de 2006 |

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

| Intitulé | Type | Surface (m ²) | Donne sur | Présence de fermeture | Remplissage en argon ou krypton |
|------------------------------|--|---------------------------|-----------|-----------------------|---------------------------------|
| Porte entrée | Bois Vitrée double vitrage | 1,91 | Extérieur | Non | / |
| Porte cellier | Bois Vitrée double vitrage | 1,73 | Extérieur | Non | / |
| Fenêtres cuisine et chambres | Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 15 mm) | 4,21 | Extérieur | Oui | Non |
| Fenêtre cellier | Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 15 mm) | ,45 | Extérieur | Non | Non |
| Baie vitrée séjour | Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 16 mm) | 4,71 | Extérieur | Oui | Non |
| Fenêtre SDB | Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 15 mm) | ,45 | Extérieur | Non | Non |



| Intitulé | Type | Surface (m ²) | Donne sur | Présence de fermeture | Remplissage en argon ou krypton |
|-----------------|--|---------------------------|-----------|-----------------------|---------------------------------|
| Fenêtre chambre | Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 15 mm) | 1,4 | Extérieur | Oui | Non |

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

| Type de système | Type d'énergie | Puissance nominale | Rendement | Veilleuse | Date de Fabrication | Rapport d'inspection | Individuel / Collectif |
|--------------------------|----------------|--------------------|-----------|-----------|---------------------|----------------------|------------------------|
| Radiateur électrique NFC | Electrique | / | 96,03% | Non | / | Non requis | Individuel |

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Radiateur électrique NFC (surface chauffée : 82 m²)

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -

C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

| Type de système | Type d'énergie | Puissance nominale | Rendement | Veilleuse | Date de Fabrication | Rapport d'inspection | Individuel / Collectif |
|----------------------|----------------|--------------------|-----------|-----------|---------------------|----------------------|------------------------|
| Chauffe-eau vertical | Electrique | 3 kW | 57,59% | Non | / | Non requis | Individuel |

C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

| Type de système | Menuiseries sans joint | Cheminée sans trappe |
|--|------------------------|----------------------|
| Ventilation mécanique à extraction hygroréglable | Non | Non |

C.4 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

| | |
|--|-------|
| Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment : | Néant |
|--|-------|



D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.



Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



E RECOMMANDATIONS D'AMÉLIORATION ÉNERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur

| Projet | Mesures d'amélioration | Nouvelle conso. conventionnelle en kWhEP/m².an | Effort investissement | Économies | Rapidité du retour sur investissement | Crédit d'impôt |
|--------------|--|--|-----------------------|-----------|---------------------------------------|----------------|
| Simulation 1 | Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, pompe à chaleur thermodynamique hors air / air de COP ≥ 2,2 selon le référentiel de la norme d'essai EN 255-3) | 207,33 | | | | 26 % |

| Légende | | |
|---|---|---|
| Économies | Effort d'investissement | Rapidité du retour sur investissement |
| ★ : moins de 100 € TTC/an ★★ : de 100 à 200 € TTC/an ★★★ : de 200 à 300 € TTC/an ★★★★ : plus de 300 € TTC/an | € : moins de 200 € TTC €€ : de 200 à 1000 € TTC €€€ : de 1000 à 5000 € TTC €€€€ : plus de 5000 € TTC | 🌿🌿🌿 : moins de 5ans 🌿🌿🌿🌿 : de 5 à 10 ans 🌿🌿🌿🌿🌿 : de 10 à 15 ans 🌿 : plus de 15 ans |

Commentaires :

Néant

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature



Etablissement du rapport :

Fait à **MONTIGNAC** le **30/09/2015**

Cabinet : **T2L Expertise**

Désignation de la compagnie d'assurance : **MMA IARD**

N° de police : **114.231.812**

Date de validité : **31/12/2015**

Date de visite : **30/09/2015**

Nom du responsable : **PONS JULIEN**

Le présent rapport est établi par **PONS Julien** dont les compétences sont certifiées par : **ICERT**

116b rue Eugène Pottier 35000 RENNES

N° de certificat de qualification : **CPDI 3260** Date d'obtention : **07/01/2015**

Version du logiciel utilisé : **AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1**


 Référence du logiciel validé : **Analysimmo DPE
3CL-2012**

 Référence du DPE : **1524V1002224H**

Diagnostic de performance énergétique fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

| Catégorie | Donnée d'entrée | Valeur renseignée |
|-------------|---------------------------------|--|
| Généralités | Département | 24 - Dordogne |
| | Altitude | 259 m |
| | Type de bâtiment | Maison individuelle |
| | Année de construction | 2010 |
| | Surface habitable | 82 m ² |
| | Nombre de niveaux | 1 |
| | Hauteur moyenne sous plafond | 2,47 m |
| | Nombre de logements du bâtiment | 1 |
| Enveloppe | Caractéristiques des murs | <p>Mur nord : Double briques pleines avec lame d'air, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m²) : 21,55, U (W/m²K) : 0,33, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Epaisseur de l'isolant : 10 cm</p> <p>Mur est : Double briques pleines avec lame d'air, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m²) : 16,55, U (W/m²K) : 0,33, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Epaisseur de l'isolant : 10 cm</p> <p>Mur sud : Double briques pleines avec lame d'air, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m²) : 21,57, U (W/m²K) : 0,33, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Epaisseur de l'isolant : 10 cm</p> <p>Mur ouest : Double briques pleines avec lame d'air, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m²) : 18,28, U (W/m²K) : 0,33, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Epaisseur de l'isolant : 10 cm</p> |
| | Caractéristiques des planchers | Plancher : Dalle béton, Surface (m ²) : 82, U (W/m ² K) : 0,26, Donne sur : Terre-plein, Périmètre sur terre plein (m) : 37,58, Surface sur terre plein (m ²) : 82, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Inertie lourde, Année de travaux d'isolation : à partir de 2006 |
| | Caractéristiques des plafonds | Plafond : Plaques de plâtre, Surface (m ²) : 82, U (W/m ² K) : 0,13, Donne sur : Combles perdus, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'extérieur, Epaisseur de l'isolant : 30 cm |
| | Caractéristiques des baies | <p>Fenêtres cuisine et chambres : U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²) : 1,4, Nombre : 3, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 15 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm),</p> <p>Fenêtre cellier : U (W/m²K) = 2,6, Surface (m²) : 0,45, Donne sur : Extérieur,</p> |



| | | |
|-----------------|---|--|
| | | <p>Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 15 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, ,</p> <p>Baie vitrée séjour : U (W/m²K) = 2,9, Surface (m²) : 4,71, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier > 12 mm), ,</p> <p>Fenêtre SDB : U (W/m²K) = 2,6, Surface (m²) : 0,45, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 15 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, ,</p> <p>Fenêtre chambre : U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²) : 1,4, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 15 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm), ,</p> |
| | Caractéristiques des portes | <p>Porte entrée : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 1,91, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Type de porte : Vitrée double vitrage, Type de menuiserie : Bois, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm</p> <p>Porte celier : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 1,73, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Type de porte : Vitrée double vitrage, Type de menuiserie : Bois, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm</p> |
| | Caractéristiques des ponts thermiques | <p>Total des liaisons Plancher bas - Mur : 37,58 m</p> <p>Total des liaisons Plancher intermédiaire - Mur : 0 m</p> <p>Total des liaisons Plancher haut lourd - Mur en matériau lourd : 0 m</p> <p>Total des liaisons Refend - Mur : 0 m</p> <p>Total des liaisons Menuiseries - Mur : 43,39 m</p> |
| Systèmes | Caractéristiques de la ventilation | Ventilation mécanique à extraction hygroréglable |
| | Caractéristiques du chauffage | <p>Radiateur électrique NFC :, Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité</p> <p>Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire, Chauffage principal</p> <p>Emetteur(s) associé(s) : Radiateur électrique NFC, Surface chauffée : 82 m², Réseau de distribution : Pas de réseau de distribution, Intermittence : Chauffage central, Sans régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Absent</p> |
| | Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire | <p>Chauffe-eau vertical : , Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Présence d'un ballon d'accumulation de 300 litres de volume de stockage, Production en volume habitable, Pièces alimentées contiguës, installation individuelle</p> |
| | Caractéristiques de la climatisation | / |



Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Néant

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

| | Bâtiment à usage principal d'habitation | | | | | | Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation |
|---------------------------------|---|-------------------------------|--|-------------------------------|-------------------------------|---|---|
| | DPE pour un immeuble ou une maison individuelle | | Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble | DPE non réalisé à l'immeuble | | Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel | |
| | Bâtiment construit avant 1948 | Bâtiment construit après 1948 | | Bâtiment construit avant 1948 | Bâtiment construit après 1948 | | |
| Calcul conventionnel | | X | A partir du DPE à l'immeuble | | X | | |
| Utilisation des factures | X | | | X | | X | X |

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique

www.ademe.fr



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



**CERTIFICAT DE COMPETENCES
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**

N° CPDI 3260

Version 03

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :

Monsieur Julien PONS

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

| | |
|--------------------|---|
| <i>Amiante</i> | Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis Date d'effet : 25/11/2014, date d'expiration : 24/11/2019 |
| <i>DPE</i> | Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 07/01/2015, date d'expiration : 06/01/2020 |
| <i>Electricité</i> | Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 25/11/2014, date d'expiration : 24/11/2019 |
| <i>Gaz</i> | Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 25/11/2014, date d'expiration : 24/11/2019 |
| <i>Plomb</i> | Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 31/12/2014, date d'expiration : 30/12/2019 |
| <i>Termites</i> | Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 31/12/2014, date d'expiration : 30/12/2019 |

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire
Le 13/01/2015

